



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Mercredi 4 juin 2014 à 18h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

CONVOCAATION

Date	28/05/2014
Affichage	28/05/2014

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

Etaient Représentés :

KHALIFA Daphné pouvoir à CIUPPA Marcel.
BRUNET Pascale pouvoir à PROREL Alain.
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à GRYZKA Romain.
PICAT RE Alessandro pouvoir à DAZIN Florian.

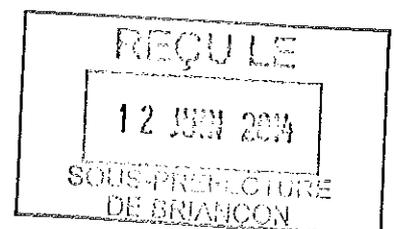
THEME : FINANCES 5.

OBJET : CENTRE
CULTUREL LOU PAIS
BRIANCOUNES –
ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE POUR
LES 40 ANS DE
L'ASSOCIATION.

Absents-Excusés :

KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, VALDENNAIRE Catherine,
PICAT RE Alessandro.

Secrétaire de Séance : ROMAIN Manuel.



Rapporteur : Nicole GUERIN.

Le centre culturel Lou Païs briançounès a pour objet d'étudier et de promouvoir la culture, l'histoire, la langue, les chants et les danses des cinq Escartons du briançonnais.

C'est en 1974 que Fernand Carlhian, archiviste de la ville de Briançon, a créé l'association « le centre culturel Lou Païs briançounès ». Avec rigueur et professionnalisme, Fernand Carlhian dit « Marc de Ribois » a poursuivi au sein de la nouvelle association son travail de recherche, de collectage et d'étude du pays briançonnais, dans toute la spécificité de son histoire, de sa tradition et de sa culture. Lou Païs briançounès devint ainsi le successeur de « l'école de la veillée » qui avait été fondée dans les années 1950. Après seulement quelques années d'existence active, l'association reste en sommeil jusqu'en 1997, année à partir de laquelle elle reprend de la vigueur avec, notamment, une place plus importante accordée à l'apprentissage et à la pratique des danses traditionnelles du briançonnais.

Lou Païs briançounès organise ainsi, depuis 2010, en concertation avec deux groupes italiens et avec l'aide de l'office de tourisme de Briançon, « Les Rencontres des groupes de montagne », un rassemblement de groupes de tradition des montagnes mettant en valeur les danses traditionnelles. Organisée alternativement par l'un des trois groupes, la manifestation aura lieu à Briançon en 2014.

L'année 2014 marque donc une étape importante dans la vie du centre culturel Lou Païs briançounès avec la réunion de l'anniversaire des 40 ans de l'association et des Rencontres des groupes de montagne.

Cet anniversaire doit être l'occasion de mieux faire connaître les réalisations et les engagements du groupe, avec l'organisation d'une rétrospective sur la vie de l'association et la mise en place de débats sur l'histoire de Briançon avant 1713 et les conséquences du traité d'Utrecht sur les Escartons.

De plus, les rencontres des groupes de tradition des montagnes seront organisées le 29 juin 2014 à Briançon (de 9 heures à 18 heures). Ce rassemblement réunira une dizaine de groupes français et italiens, soit environ 200 danseurs en costume traditionnel qui défileront dans la cité Vauban, donneront un spectacle au jardin du chanoine Motte, la journée d'animation se terminant par un bal folk dès 18 Heures. Ce rassemblement a une dimension touristique évidente pour notre ville.

Aussi, dans le cadre des 40 ans du centre culturel Lou Païs briançounès, et pour soutenir l'organisation des Rencontres des groupes de montagne, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 euros au centre culturel Lou Païs briançounès afin de soutenir le projet exposé dans la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 11 JUIN 2014
PUBLIÉ LE 11 JUIN 2014
NOTIFIÉ LE 16 JUIN 2014

Le Maire,
Gérard FROMM

